

**T.A.E.**  
**TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE**

**202 rue Emile Cossonneau**  
**93160 NOISY-LE-GRAND**  
**SIREN : 441 891 884**  
**APE : 9499Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

**T.A.E.**  
**TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE**

202 rue Emile Cossonneau  
93160 NOISY-LE-GRAND  
SIREN : 441 891 884  
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association T.A.E. Travailler et Apprendre Ensemble relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les traitements comptables des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 06 juin 2023.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

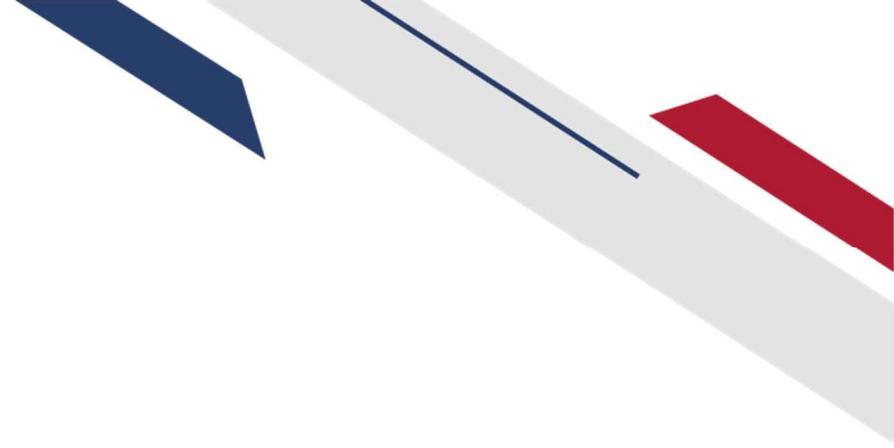
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 16 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes  
**LEO JEGARD & ASSOCIES**  
Représenté par,

**Cécile LE BAGOUSSE**  
Associée

Signé numériquement par  
CONNECTIVE NV - Connective  
eSignatures pour le compte de  
Cécile LE BAGOUSSE  
(+33620298762)  
Date : 16/06/2023 15:59:26  
Signé avec le mot de passe à  
usage unique envoyé par SMS :  
524451



# COMPTES ANNUELS



**BILAN**

ACTIF		Exercice N clos le 31/12/2022			Exercice N-1 clos le 31/12/2021
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>3 890</b>	<b>3 890</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions et droits similaires	3 890	3 890	0	0
	Autres			0	0
	Immobilisations incorporelles en cours			0	0
	<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>123 915</b>	<b>121 460</b>	<b>2 455</b>	<b>6 375</b>
	Terrains	0		0	0
	Constructions			0	0
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	0	0	0	0
	Autres	123 915	121 460	2 455	6 375
	Immobilisations corporelles en cours			0	0
	Avances et acomptes			0	0
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
	<b>Immobilisations financières (1) :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Participations			0	0
	Créances rattachées à des participations			0	0
Titres immobilisés			0	0	
Autres titres immobilisés			0	0	
Autres	0		0	0	
<b>TOTAL I</b>		<b>127 805</b>	<b>125 350</b>	<b>2 455</b>	<b>6 375</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en-cours :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
	<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>Créances (2) :</b>	<b>277 057</b>	<b>7 377</b>	<b>269 680</b>	<b>330 674</b>
	Créances usagers et comptes rattachés	236 053	7 377	228 677	267 779
	Créances reçues par legs ou donations			0	0
	Autres créances d'exploitation	41 004		41 004	62 895
	<b>Valeurs mobilières de placement</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Disponibilités</b>	<b>58 548</b>		<b>58 548</b>	<b>151 242</b>
	<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	<b>2 957</b>		<b>2 957</b>	<b>156</b>
<b>TOTAL II</b>		<b>338 562</b>	<b>7 377</b>	<b>331 185</b>	<b>482 072</b>
Frais d'émissions des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>466 367</b>	<b>132 727</b>	<b>333 640</b>	<b>488 447</b>

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part

## B I L A N (Suite)

PASSIF		Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021
FONDS PROPRES (*)	<b>Fonds propres sans droits de reprise :</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>
	Fonds propres statutaires	80 000	80 000
	Fonds propres complémentaires	0	0
	<b>Fonds propres avec droit de reprise :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Fonds propres statutaires	0	0
	Fonds propres complémentaires	0	0
	<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Réserves</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>17 459</b>	<b>45 374</b>
	<b>Résultat de l'exercice (b)</b>	<b>34 558</b>	<b>-27 915</b>
	Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0	
Provisions réglementées	0	0	
<b>TOTAL I</b>		<b>132 016</b>	<b>97 459</b>
FONDS REPORTES	<b>Fonds reportés et dédiés :</b>	<b>33 463</b>	<b>134 895</b>
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
	Fonds dédiés	33 463	134 895
<b>TOTAL II</b>		<b>33 463</b>	<b>134 895</b>
PROVISIONS	<b>Provisions :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Provisions pour risques	0	0
	Provisions pour charges	0	0
	<b>TOTAL III</b>		<b>0</b>
DETTES (1)(d)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (2)	0	0
	Emprunts et dettes financières divers	7 628	0
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 057	18 669
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	76 830	61 015
	Dettes sur les immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	646	54 180
	Produits constatés d'avance	64 000	122 231
<b>TOTAL IV</b>		<b>168 161</b>	<b>256 095</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>333 640</b>	<b>488 449</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS</b>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation n/n-1</b>
<b>Produits d'exploitation</b>				
- Ventes de marchandises		204 679	176 304	28 375
<b>Prestations de services</b>				
- Vente de prestation de service		208 329	221 428	-13 099
<b>Produits de tiers financeurs</b>				
- Concours publics et subventions d'exploitation		119 778	189 628	-69 850
- Contributions financières		105 972	140 755	-34 783
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 434	3 606	4 828
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés		110 432	51 282	59 150
Transfert de charges				
Autres produits		1 792	934	858
<b>TOTAL I</b>		<b>759 415</b>	<b>783 937</b>	<b>-24 521</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
- Achats de marchandises		63 910	52 063	11 847
- Autres achats et charges externes		95 549	110 475	-14 926
- Impôts, taxes et versements assimilés		16 500	17 844	-1 344
- Charges de personnel				
salaires et traitements		425 561	429 629	-4 068
charges sociales		102 019	100 862	1 157
- Dotations aux amortissements et provisions				
Dotations aux amortissements des immobilisations		3 920	3 463	457
- Reports en fonds dédiés		9 000	107 000	-98 000
- Autres Charges		9 713	299	9 414
<b>TOTAL II</b>		<b>726 172</b>	<b>821 635</b>	<b>-95 463</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>33 243</b>	<b>-37 698</b>	<b>70 942</b>
<b>Produits Financiers</b>				
- Autres intérêts et produits assimilés		837	262	575
<b>TOTAL IV</b>		<b>837</b>	<b>262</b>	<b>575</b>
<b>Charges Financières</b>				
- Intérêts et charges assimilées		0		0
<b>TOTAL V</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>		<b>837</b>	<b>262</b>	<b>575</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV+V)</b>		<b>34 080</b>	<b>-37 436</b>	<b>71 517</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>				
- Sur opérations de gestion		2 482	9 566	-7 084
<b>TOTAL VI</b>		<b>2 482</b>	<b>9 566</b>	<b>-7 084</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
- Sur opérations de gestion		2 005	45	1 960
<b>TOTAL VII</b>		<b>2 005</b>	<b>45</b>	<b>1 960</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>		<b>477</b>	<b>9 521</b>	<b>-9 044</b>
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur le bénéfices (VIII)				
<b>Total des produits (I+IV+VI)</b>		<b>762 734</b>	<b>793 765</b>	<b>-31 030</b>
<b>Total des charges (II+III+V+VII+VIII)</b>		<b>728 177</b>	<b>821 680</b>	<b>-93 503</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>				
{+ Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs				
{- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>34 557</b>	<b>-27 915</b>	<b>62 473</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>Produits</b>	Bénévolats			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
<b>Charges</b>	Secours en nature			
	Mise à disposition de biens et services			
	Personnel bénévole			
	Prestations en nature			

## ANNEXE

## Faits caractéristiques

### Objet social de l'association :

Travailler et Apprendre Ensemble (TAE) est une entreprise expérimentale fondée par le Mouvement ATD Quart-Monde. Elle a pour but de repenser l'entreprise et les modalités de travail en associant des travailleurs qui en sont trop souvent exclus, et des personnes qui souhaitent participer à la construction d'une économie plus humaine. Elle diffuse son expérience et les résultats de sa recherche afin d'inciter la société à se transformer en profondeur pour permettre à tous de travailler durablement et dignement.

### Moyens mis en œuvre :

Pour réaliser son objectif, TAE salarie des personnes d'horizons très divers socialement et s'appuie sur plusieurs activités économiques :

- reconditionnement d'ordinateurs, travaux de peinture en bâtiment, ménage, cuisine et entretien d'espaces-verts.
- TAE développe aussi une activité de formation en direction de managers et personnes de l'entreprise pour les sensibiliser au travail pour tous.

### Exercice social

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de **333.640 euros**.

Le résultat net comptable est un excédent de **34.558 euros**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les membres du bureau de l'association.

### Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'association

L'association constate que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

L'activité a pu être poursuivie par les mesures suivantes mises en place :

- Programme de réduction des coûts afin de sécuriser le résultat et la trésorerie
- Recours à l'activité partielle

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association :

- Les financements d'exploitation nécessaires à l'activité n'ont pas été suspendus.
- Les recettes ont été maintenues
- La trésorerie moins importante qu'en 2021 confirme le décalage de versement de certaines subventions

A la date de l'arrêté des comptes au 31/12/2022, l'association estime que son activité a été maintenue de manière, somme toute, satisfaisante.

## Principes, règles et méthodes comptables

### Généralités sur les règles comptables

L'association arrête ses comptes en respectant les règlements ANC n°2018-06, ANC n°2019-04 et ANC n°2014-03.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation malgré la crise sanitaire liée au COVID 19 et ses conséquences économiques et financières. Ces événements n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité de l'association.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

### Autres informations sur les règles comptables

#### Changement de logiciel comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la comptabilité de TAE est tenue sur place par du personnel interne avec l'aide d'un bénévole (allié) déjà habitué au logiciel comptable SAGE 1000 mis en place dans les différentes structures de ATD QUART MONDE afin de permettre une harmonisation des comptes qui à terme, facilitera la combinaison des comptes du Mouvement ATD QUART MONDE.

#### Evènements postérieurs à la clôture

Les conflits hors de nos frontières qui ont démarré en 2022, ont mis en lumière la fragilité de notre économie de ce fait toutes les entreprises et associations sont touchées d'abord par les augmentations de l'énergie ainsi que par une inflation importante. Dès lors nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de quantifier avec précision les impacts qui en découlent sur les comptes 2023 de l'association.

Le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2022 tel que présenté dans le paragraphe - Généralités sur les règles comptables - n'est pas remis en cause

### Immobilisations

#### Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles - Frais d'établissement - Frais de recherche et de développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Immobilisations incorporelles en cours - Avances et acomptes sur incorporelles	3 890			3 890
<b>Total</b>	<b>3 890</b>			<b>3 890</b>
Immobilisations corporelles - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériel outillage industriels - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes	123915			123915
<b>Total</b>	<b>123915</b>			<b>123 915</b>
Immobilisations financières - Participations et créances rattachées - Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financières - Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
<b>Total</b>				
<b>Total général</b>	<b>127805</b>			<b>127805</b>

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles - Frais d'établissement - Frais de recherche et de développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Immobilisations incorporelles en cours - Avances et acomptes sur incorporelles	3 890			3 890
<b>Total</b>	<b>3 890</b>			<b>3 890</b>
Immobilisations corporelles - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériel outillage industriels - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes	117 540	3 919		121 460
<b>Total</b>	<b>117 540</b>	<b>3 919</b>		<b>121 460</b>
<b>Total général</b>	<b>121 430</b>	<b>3 919</b>		<b>125 350</b>

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 3 890	+ 3 890	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotation de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
<b>Valeur en fin d'exercice</b>	<b>= 3 890</b>	<b>= 3 890</b>	<b>= 0</b>

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 123 915	+ 117 541	+ 6 374
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotation de l'exercice		+ 3 919	- 3 919
Cessions ou mises hors service	-	-	-
<b>Valeur en fin d'exercice</b>	<b>= 123 915</b>	<b>= 121 460</b>	<b>= 2 455</b>



**Fonds propres et réserves**

<b>Libellés</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Variations +</b>	<b>Variations -</b>	<b>A la clôture</b>
<b>102100 - Fonds associatifs sans droits de reprise</b>	<b>80 000</b>		0	0	<b>80 000</b>
<b>110000 - Report à nouveau</b>	<b>45 374</b>	-27 915	0	0	<b>17 459</b>
<b>120000 - Résultat excédent</b>	<b>0</b>	0	34 557	0	<b>34 557</b>
<b>129000 - Résultat perte</b>	<b>-27 915</b>	27 915	0	0	
<b>131000 - Subvention d'équipement</b>			0	0	
<b>139000 - Quote part subvention équipement virée au résultat</b>			0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>97 459</b>	0	34 557	0	<b>132 016</b>

Fonds reportés et dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés par projets Subventions de fonctionnement affectées						
Situations	Origine de l'engagement Année	Montant	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
<b>Subvention</b>						
<b>FAPE EDF</b>	<b>2 016</b>	15 000	8 670	3 432	0	<b>5 238</b>
<b>SAINT GOBAIN</b>	<b>2 018</b>	50 000	19 225	0	0	<b>19 225</b>
<b>CONTRAT DE VILLE DRANCY</b>	<b>2 022</b>	3 000	0	0	3 000	<b>3 000</b>
<b>PREFECTURE 93 CDV DRANCY</b>	<b>2 022</b>	6 000	0	0	6 000	<b>6 000</b>
<b>DRFIP BOURSE AUX ORDI</b>	<b>2 021</b>	96 000	96 000	96 000	0	<b>0</b>
<b>PREFECTURE 93 CDV</b>	<b>2 021</b>	7 000	7 000	7 000	0	<b>0</b>
<b>CONTRAT DE VILLE - EST ENSEMBLE</b>	<b>2 021</b>	4 000	4 000	4 000	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>181 000</b>	<b>134 895</b>	<b>110 432</b>	<b>9 000</b>	<b>33 463</b>

Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période du	exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Produits constatés d'avance</b>			<b>64 000</b>	

## Produits d'exploitation

Informations sur les montants des concours publics et les subventions octroyées sur l'exercice

Libellés	Année	Conventions	Montant total	Suivi des versements	Reste à percevoir ou à rembourser
DRIETS	2 022	IAE	77 277	80 628	-3 351
Ville de Noisy le Grand	2 022	Contrat de ville bourse aux ordi	6 500	6 500	0
PREFECTURE 93	2 022	Hors contrat de ville projet TAE	29 000	29 000	0
Ville de Drancy	2 022	Contrat de ville	3 000	3 000	0
EST ENSEMBLE - GRAND PARIS	2 022	Contrat de ville	4 000	4 000	0
<b>TOTAL</b>			<b>119 777</b>	<b>123 128</b>	<b>-3 351</b>

Subventions antérieures					
ANACT	26/11/2018 25/11/2020	PROJET TAE	14 000	14 000	0

Ventilation du chiffre d'affaires net HT (par secteurs d'activités)

Désignation	Montant
PRESTATIONS DE BATIMENTS	111 075
PRESTATIONS DE CANTINE	4 620
PRESTATIONS DE FORMATION	19 015
PRESTATIONS DE MENAGES	44 646
PRESTATIONS DIVERSES	124
PRESTATIONS ESPACES VERTS	28 849
VENTES DE MATERIELS INFORMATIQUE	204 679
<b>Total</b>	<b>413 008</b>

## **Produits exceptionnels**

Les produits sur exercices antérieurs s'élèvent à **2.481 euros**, ils correspondent à :

- Trop perçu sur Emploi tremplin, non réclamé par l'administration : **1.076 euros**
- Régularisation fournisseurs : **1.405 euros**

## **Autres informations**

### ***Rémunération des dirigeants***

Les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4h-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

### ***Autres informations complémentaires***

Mise à disposition des locaux :

L'association bénéficie de la mise à disposition de ses locaux de Noisy le Grand par la Fondation ATD QUART MONDE la participation de l'exercice 2022 n'a pas été demandée.

### ***Contributions volontaires en nature***

L'association n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature liées au bénévolat et au mécénat de compétences dont elle a bénéficié au cours de l'exercice. Celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les comptes.

### ***Evaluation des engagements sociaux***

L'engagement de l'association en termes d'indemnités de départ à la retraite est évalué à **11.456 euros**, calculé sur l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminé présent au 31/12/2022.

Le calcul combine l'âge du salarié, son ancienneté actuelle dans l'entreprise, son ancienneté au jour supposé de son départ à la retraite (base 65 ans), ses droits acquis au 31/12/2022, sa rémunération, le taux d'actualisation de 3,77% retenu pour l'exercice, et un taux moyen de charges sociales de 29%.

L'information est donnée en annexes des comptes, l'engagement n'est pas comptabilisé au passif.

### ***Rémunération des commissaires aux comptes***

Montant comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels : **3.957 euros**.

**Détail des charges à payer**

	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
408100	<b>FNP CAC 2022</b>	<b>3 840</b>
408100	<b>FNP EDF</b>	<b>616</b>
408100	<b>FNP MERCURIA</b>	<b>89</b>
428200	<b>PROV CP + RTT 2022</b>	<b>17 632</b>
448600	<b>Etat charges à payer</b>	<b>2 974</b>
468600	<b>Subvention à reverser</b>	<b>3 351</b>
	<b>Total</b>	<b>34 221</b>

**Détail des produits à recevoir**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
NOISY facture travaux bâtiment	2941
<b>Total</b>	<b>2941</b>

### Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	236 053	236 053	
Autres créances	41 004	41 004	
<b>Totaux</b>	<b>277 057</b>	<b>277 057</b>	

### Etat des dettes

Echéance des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers	7 628	7 628		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	76 830	76 830		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 057	19 057		
Autres dettes	646	646		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	64 000	64 000		
<b>Totaux</b>	<b>168 161</b>	<b>168 161</b>		

### Dépréciations des comptes clients

Désignation nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Comptes clients	7 377	0	0	7 377